

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

AVIS PUBLIC

Est par les présentes données par le soussigné ce qui suit :

QUE le conseil municipal de la municipalité de Plaisance, à son assemblée régulière tenue le 3 novembre 2014, à la Place des aînés, a présenté et adopté les règlements suivants :

Règlement URB 13-02-05 Contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels modifiant le règlement sur les permis et certificats URB 99-02.

Règlement URB 13-04-04 Contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels modifiant le règlement de lotissement URB 99-04.

AVIS PUBLIC est aussi donné que lesdits règlements sont maintenant déposés au bureau du Directeur général/Secrétaire-trésorier, en l'hôtel de ville, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance aux heures de bureau.

Donné à Plaisance ce 4^e jour du mois de novembre deux mille quatorze (2014).

Paul St-Louis
Directeur général/Secrétaire-trésorier